



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 24.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Patrick MALLY, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Emmanuel BRION, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Radouane HARRAR à Monsieur Francis BONNE, Madame Sophie DROZDOWIEZ à Monsieur Marc GUÉNIOT, Monsieur Roland NIVROY à Madame Estelle VORBURGER, Madame Noémie MAYET à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Olivier LEPAGE à Monsieur Patrick MALLY.

Absent(e)s et absents excusé(e)s : Mesdames Jocelyne MAILY, Martine GOFFINET, Geneviève DAUTEL-DAUTET, Christelle CAHART, Anne MARBEUHAN, Sandrine BRECK, Messieurs Olivier RAULET et Michel BELDJOUDI.

Secrétaire élu : Monsieur Emmanuel BRION.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 Mars 2025.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 Mars 2025, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2025-23 : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PHASE D'ARRÊT DE LA PROCÉDURE :

La phase d'arrêt de la procédure comprend 2 temps : l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt de la procédure.

- L'arrêt du bilan de la concertation :

Monsieur GRASMÜCK, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est élaboré, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle qu'en application du code de l'urbanisme, cette procédure fait l'objet d'une concertation, dont les modalités prévues par la délibération du conseil municipal du 21 avril 2016 sont à ce jour respectées.

À l'issue de cette concertation, le conseil municipal doit en arrêter le bilan.

Monsieur GRASMÜCK présente le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de Plan Local d'Urbanisme (cf. document "Bilan de la concertation" annexé à la présente délibération), et propose ensuite au conseil municipal de l'arrêter.

- L'arrêt de la procédure.

Monsieur GRASMÜCK, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe. Il présente ensuite ledit projet.

Il ajoute qu'en application du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme doit être "arrêté" par le conseil municipal. Il doit ensuite être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, au centre national de la propriété forestière, et à la C.D.P.E.N.A.F., ainsi que, à leur demande, aux associations agréées et aux communes limitrophes.

Adopté à l'unanimité.

D2025-24 : MAISON DE SANTÉ : ADOPTION DES AVENANTS :

Monsieur BANA, Maire délégué de Rubécourt et Lamécourt chargé des travaux, présente au conseil municipal les avenants suivants des entreprises DEL GIGLIO, PANNEL et VAUTHIER.

N° LOT	Entreprise	Libelle	N° avenant	Type de travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	DEL GIGLIO	VRD - Gros œuvre	11	Remplacement de toiture versant inférieur côté Flamanville	17 015,35 €	3 403,07 €	20 418,42 €
			12	Travaux modificatifs de gros œuvre	18 445,51 €	3 689,10 €	22 134,61 €
			13	Travaux supplémentaires de couverture	8 169,22 €	1 633,84 €	9 803,06 €
2	PANNEL	Menuiseries extérieures	1	Fenêtres supplémentaires	16 795,31 €	3 359,06 €	20 154,37 €
5	VAUTHIER	Plomberie - Chauffage	5	Grutage CTA	2 130,80 €	426,16 €	2 556,96 €
					62 556,19 €	12 511,24 €	75 067,43 €

Adopté à l'unanimité.

D2025-25 : SALLE DES FETES DE VILLERS CERNAY : ADOPTION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de futurs travaux dans la salle des fêtes de Villers Cernay. Actuellement, elle ne peut être proposée à la location en raison de la non-conformité liée à l'accessibilité.

Le montant des travaux est estimé à 63.000 Euros hors taxes. Le coût des honoraires est fixé à 4 218 Euros TTC.

Adopté à l'unanimité.

D2025-26 : COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2025 – VERSEMENT DE LA PREMIÈRE PARTIE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le versement de la première part du complément indemnitaire annuel pour 2025 qui sera réalisé sur les salaires du mois de juin, au regard des entretiens d'évaluation annuels.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur BONNE :
 - o Versement de la somme de 735 € à la commune pour dédommager le vol de plaques d'égout en fonte en 2022,
 - o Construction sur la zone industrielle d'un bâtiment de logistique,
 - o Congrès de l'Association des Maires du Département des Ardennes prévu à Bazeilles le Samedi 11 octobre 2025,
- Monsieur GUÉNIOT :
 - o Organisation par le CCAS d'un voyage à Namur le 21 Juin 2025 : visite d'une brasserie et de la citadelle, repas. Prix de 40 Euros par personne.
- Monsieur MALLY : La réunion du 19 avril 2025 a été un moment d'échanges fructueux, à renouveler.

Séance levée à 21h30.

Le Maire,

Francis BONNE.

